



NOTE D'INFORMATION

SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

1 – Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.n.) :

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un P.P.R.n.

2 – Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (P.P.R.t.) :

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un P.P.R.t.

3 – Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité :

La commune est située dans une zone de sismicité : FAIBLE – zone 2 (arrêté préfectoral du 6/01/2012)

4 – Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune d'Angres :

TYPE DE CATASTROPHE	DEBUT LE	FIN LE	ARRETE DU	SUR LE J.O. DU
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	27/08/2002	27/08/2002	29/10/2002	10/11/2002
Inondations et coulées de boue	29/05/2016	08/06/2016	15/06/2016	16/06/2016

5 – Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique pour la commune d'Angres :

Néant

6- Informations préventives :

- Mouvement de terrain
- Inondations et coulées de boue
- Puits de mine
- Risque industriel : PALCHEM, classé SEVESO seuil bas
- Sites archéologiques
- Transport de marchandises dangereuses

Maryse ROGER COUPIN
Maire d'ANGRES